



**BOUCHES-DU-  
RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2021-195

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2021

# Sommaire

## **Secrétariat Général Commun 13 / SGC 13 Service du Patrimoine, de**

### **I Immobilier et de la Logistique**

13-2021-07-16-00002 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Sandrine POLYCHRONOPOULOS, directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, responsable d'unité opérationnelle de programme pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur (4 pages)

Page 3

13-2021-07-16-00001 - Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Stanislas VARENNES, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur du service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial (3 pages)

Page 8

## Secrétariat Général Commun 13

13-2021-07-16-00002

Arrêté portant délégation de signature à Madame Sandrine POLYCHRONOPOULOS, directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, responsable d'unité opérationnelle de programme pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État et l'exercice des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique  
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO  
Tél: 04 84 35 48 16  
[nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr)

**RAA n°**

Arrêté portant délégation de signature  
à **Madame Sandrine POLYCHRONOPOULOS**,  
directrice du secrétariat général commun  
départemental des Bouches-du-Rhône,  
responsable d'unité opérationnelle de programme  
pour l'**ordonnement secondaire** des recettes et des dépenses  
imputées sur le budget de l'État  
et l'exercice des attributions de **représentant du pouvoir adjudicateur**

Le Préfet  
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi organique n° 01-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions de la présente ordonnance à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié portant code des marchés publics pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret et pour les marchés notifiés avant le 1<sup>er</sup> avril 2016 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et pour les marchés notifiés avant le 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du code de la commande publique et pour les marchés soumis aux dispositions du présent décret à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-002 du 24 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-003 du 24 décembre 2020 portant affectation au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2021-01-05-001 du 05 janvier 2021 portant délégation de signature à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS** en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Vu la convention de délégation de gestion n° 13-2021-04-06-00019 du 06 avril 2021 entre la DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur et le secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône,

## A R R E T E

### Article 1

Délégation est accordée à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône, à l'effet de signer l'ensemble des actes nécessaires au pilotage des unités opérationnelles dont le préfet de département et de région est responsable :

- 1) 0354-DR13-DP13
- 2) 0723-DR13-DD13

Et à l'effet de :

- recevoir les crédits des unités opérationnelles,
- répartir les crédits entre les services chargés de leur exécution (centres de coûts).

### Article 2

Délégation est donnée à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État sur les centres financiers suivants :

0354-DR13-DP13  
0723-DR13-DD13  
0216-CPRH-CDAS  
0216-CPRH-CFOD  
0215-DR13-T013  
0217-SGCA-ASPR  
0217-SDT2-E013  
0134-CCRF-DR13

0206-DR13-P013  
0354-CPNE-DR13  
0349-CDBU-DR13  
0362-CDIE -DR13  
0354-DR13-DMUT  
0363-CDMA -DR13  
0216-CAJC-DR13  
0232-CVPO-DP13  
0218-CESG-CTRI

### **Article 3**

Madame **Patricia GULBASDIAN**, responsable du centre de services partagés régional chorus Provence-Alpes-Côte d'Azur, et madame **Yasmina BOUTONNET**, responsable adjointe, sont habilitées à signer les documents relatifs aux opérations comptables pour les crédits régionaux au titre :

- du ministère de l'intérieur,
- du ministère de la transition écologique et solidaire,
- du ministère de la justice,
- du ministère de l'europe et des affaires étrangères,
- du ministère des armées,
- du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales,
- du ministère des solidarités et de la santé,
- du ministère de l'économie, des finances et de la relance,
- du ministère de la culture,
- du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion,
- du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
- du ministère de l'agriculture et de l'alimentation,
- du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

### **Article 4**

Délégation est donnée à Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice, pour signer, en tant que représentante du pouvoir adjudicateur, tous les documents nécessaires à la passation et au suivi des marchés publics tous BOP confondus relevant du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône.

### **Article 5**

Dans le cadre des délégations consenties aux articles 1, 2 et 4 et sous l'autorité de Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice, délégation de signature est également donnée à Monsieur **Laurent BIANCONI**, directeur adjoint, à l'effet de signer les actes relevant du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône.

### **Article 6**

En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, Madame **Sandrine POLYCHRONOPOULOS**, directrice, peut, par arrêté pris en mon nom, subdéléguer sa signature à ses collaborateurs pour les domaines relevant de leur activité au sein du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône.

### **Article 7**

Demeurent réservés à ma signature, quel qu'en soit le montant, les actes correspondants aux cas suivants :

- en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, le courrier informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre.

#### **Article 8**

L'arrêté numéro 13-2021-06-09-00001 du 9 juin 2021 est abrogé.

#### **Article 9**

La directrice du secrétariat général commun départemental des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la directrice régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille le 16 juillet 2021

**Le Préfet,**

*signé*

**Christophe MIRMAND**

## Secrétariat Général Commun 13

13-2021-07-16-00001

Arrêté portant délégation de signature à  
Monsieur Stanislas VARENNES, conseiller  
d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer,  
directeur du service de la coordination  
interministérielle et de l'appui territorial

**Service du patrimoine, de l'immobilier et de la logistique  
Bureau du courrier interministériel**

Affaire suivie par : Nicole ARSANTO  
Tél: 04 84 35 48 16  
nicole.arsanto@bouches-du-rhone.gouv.fr

RAA n°

Arrêté portant délégation de signature  
à **Monsieur Stanislas VARENNES**,  
conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer,  
directeur du service de la coordination interministérielle  
et de l' appui territorial

Le Préfet  
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté ministériel n°16/1580/A portant nomination et détachement de Monsieur **Stanislas VARENNES**, attaché principal d'administration de l'Etat, dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 13-2020-12-24-001 du 24 décembre 2020 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

**ARRETE**

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Stanislas VARENNES**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur du service de la coordination interministérielle et de l' appui territorial.

Dans le cadre de la délégation consentie ci-dessus et sous l'autorité de Monsieur **Stanislas VARENNES**, délégation de signature est également donnée à Monsieur **Pierre WERY**, attaché principal, responsable du pôle coordination et animation transversale, adjoint au directeur du service de la coordination interministérielle et de l'appui Territorial, à l'effet de signer les mêmes actes, à savoir :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats,
- l'octroi des congés de toutes natures du personnel relevant de son autorité,
- les pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € TTC se rapportant à la direction (contrats, bons de commande...),
- les pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € TTC relatives à la gestion des subventions de l'État dont le service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial a la charge.

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Dris SEGHIER**, attaché, chargé de mission « projet métropolitain et politiques partenariales », en ce qui concerne les documents et décisions se rapportant à la mission énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats,
- l'octroi des congés de toutes natures du personnel relevant de son autorité,
- les pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 3 000 € TTC relatives à la gestion des subventions de l'État dont la mission « projet métropolitain et politiques partenariales » a la charge.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Dris SEGHIER**, la délégation qui lui est conférée par le présent arrêté sera exercée par Madame **Angélique ARABOUX-GASPILLARD**, attachée, adjointe du chargé de mission « projet métropolitain et politiques partenariales ».

## **Article 3**

Délégation de signature est donnée à Madame **Isabelle PANDOLFI**, attachée, chargée de mission « économie et emploi », en ce qui concerne les documents et décisions se rapportant à la mission énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats,
- l'octroi des congés de toutes natures du personnel relevant de son autorité,
- les pièces comptables d'un montant inférieur ou égal à 3 000 € TTC relatives à la gestion des subventions de l'État dont la mission « économie et emploi » a la charge.

## **Article 4**

Délégation de signature est donnée à Madame **Antoinette MAZZEO**, attachée principale, chargée de mission « santé, culture et services publics », en ce qui concerne les documents et décisions se rapportant à la mission énumérés ci-après :

- les correspondances ne comportant ni décisions, ni instructions générales,
- les attestations et récépissés, avis et certificats.

## **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur **Stanislas VARENNES**, la délégation qui lui est accordée sera exercée par Monsieur **Pierre WERY** ou, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Monsieur **Dris SEGHIER**, attaché, chargé de mission « projet métropolitain et politiques partenariales »,
- Madame **Isabelle PANDOLFI**, attachée, chargée de mission « économie et emploi »,
- Madame **Antoinette MAZZEO**, attachée principale, chargée de mission « Santé, culture et services publics ».

**Article 6**

L'arrêté numéro 13-2021-01-20-012 du 20 janvier 2021 est abrogé.

**Article 7**

La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du- Rhône.

Fait à Marseille le 16 juillet 2021

**Le Préfet,**

*signé*

**Christophe MIRMAND**